



Développement agricole

Animateur d'organisme agricole



Témoignage



En quoi consiste votre travail d'animation ?

Après une formation d'ingénieur des techniques agricoles (VetAgroSup Clermont-Ferrand), je suis, depuis une dizaine d'années, animatrice à la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) du Haut-Rhin. Mon rôle est de transmettre aux responsables cantonaux et départementaux les informations qui concernent la profession et de les appuyer auprès de l'administration et des élus. Je réponds également aux demandes individuelles d'adhérents pour leur démarches : demandes d'aides, conseils juridiques, contrôles...

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce travail ?

C'est un travail varié, très lié à l'actualité agricole, qui touche toutes les productions et tous les domaines : politique européenne, législation, réglementation, etc. Le soutien individuel aux agriculteurs est également très gratifiant.

Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ce métier ?

Il faut être autonome, réactif et savoir où trouver les bonnes informations. Cela suppose d'avoir un bon relationnel avec les responsables agricoles locaux, les autres organisations professionnelles et l'administration. Le côté humain est donc très important. Enfin, il ne faut pas compter son temps et savoir que beaucoup de réunions ont lieu le soir.



Valérie PAIN

Animatrice syndicale dans le Haut-Rhin

Formation

● **Ingénieur** en agriculture, agronome ou ingénieur des techniques agricoles

● **Diplôme de 2^{ème} et 3^{ème} cycle** en économie, gestion, aménagement rural, développement local...

Activités

L'animateur d'organisme agricole organise la concertation entre élus et assure le lien avec l'ensemble des membres et des partenaires de la structure :

- Il prépare les réunions : convocations, documents de présentation des sujets traités...
- Il anime les rencontres en veillant au cadrage des discussions et à l'expression des participants.
- Il synthétise les propos tenus au cours des débats et apprécie la faisabilité des actions envisagées.
- Il fait acter les décisions prises et dresse les comptes rendus de réunions.
- Il tient informés, les acteurs concernés, les écoute, recense et transmet les besoins ou les attentes d'actions techniques.

L'animateur d'organisme agricole met en oeuvre les actions décidées par les représentants élus :

- Il recherche les interlocuteurs et les partenaires adéquats selon les projets.
- Il formalise les réponses apportées aux besoins identifiés sous forme de conventions, rédige les programmes d'actions, les procédures ou les règlements d'application.
- Il effectue le montage et le suivi des dossiers de financement.
- Il s'assure de la bonne réalisation des opérations avec les prestataires associés et rend compte des résultats.

L'animateur d'organisme agricole représente également la structure et ses intérêts auprès des autres acteurs institutionnels ou professionnels en intervenant ou en assistant à leurs assemblées générales par exemple.

L'animateur d'organisme agricole peut être amené à réaliser la gestion comptable et financière de la structure, seul ou en s'appuyant sur une équipe.





Développement agricole

Animateur d'organisme agricole

Conditions d'exercice

L'animateur d'organisme agricole travaille au sein d'une structure telle qu'un GIE⁽¹⁾ ou une association dont l'objet est relatif au secteur agricole. Ses activités se déroulent essentiellement autour de la tenue de réunions ou au bureau et, dans une moindre mesure, auprès d'autres structures pour la représentation de l'organisme.

Le degré d'autonomie est important en matière de gestion de l'emploi du temps. Cependant, l'animateur d'organisme agricole est responsable de son travail devant les élus de sa structure.

⁽¹⁾Groupement d'intérêt économique



Compétences et qualités

L'animateur d'organisme agricole **connaît les institutions** et leur fonctionnement ainsi que les organismes de filière et les relations qu'ils entretiennent entre eux. La **maîtrise de la bureautique** et le **sens de l'organisation** lui sont indispensables. L'animateur d'organisme agricole dispose également de bonnes capacités de rédaction et de mise en forme de documents. Et s'il doit être parfaitement autonome et ca-

pable de prendre des initiatives, ses qualités essentielles tiennent d'abord à son contact humain empreint de **diplomatie** et d'**écoute**. Son aisance relationnelle lui permet de faire face à un public. Quant à la maîtrise technique du domaine d'activité couvert, elle est appréciée mais n'apparaît pas fondamentale pour l'exercice du métier.

Perspectives d'évolution

- La principale évolution pour l'animateur d'organisme agricole tient en un **changement de structure** afin d'en rejoindre une de taille plus importante.

Pour en savoir +



CONSULTER

- la fiche ROME n° A1301 du Pôle emploi
- www.pole-emploi.fr

